

Election complémentaire par les urnes d'un Maire le 22 mars 2015

Les électrices et électeurs de la commune de Delémont sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un Maire, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques.

Dépôt des candidatures : Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 9 février 2015, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électrices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieux : Hôtel de Ville, Place de la Liberté 1 et Collège, Avenue de la Gare 7.

Heures d'ouverture : Vendredi 20 mars 2015 de 17 à 19 heures; samedi 21 mars 2015 de 10 à 12 heures et de 17 à 19 heures; dimanche 22 mars 2015 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel : Dimanche 12 avril 2015, aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 25 mars 2015, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Delémont, le 28 janvier 2015

Le Conseil communal

Le Président :	La Chancelière :
Pierre Kohler	Edith Cuttat Gyger
